Mise en ligne : 30 mai 2014.
Dernière modification : 18 septembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST, Cântho

ANTÉCÉDENTS

Antoine MÉZIN (MÉZIN-CUÉTANT)
(1877-1930)

Arrivé en Cochinchine en 1906.
Riziculteur à Ta-nan (plaine des Joncs), puis à Cantho et Rachgia.
Gérant de la Société d'exploitation rizicole et forestière du Thi-Doi.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Thi-Doi-riz.pdf
Membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine
et du Syndicat des planteurs de caoutchouc.
Fondateur de l'Exploitation forestière de l'Ouest,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exploit._forest._Ouest.pdf
de la Société du Domaine agricole de l'Ouest,
de la Bola (hévéas).
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BOLA_Plantation.pdf

À la Chambre d'agriculture
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1925)

Commission du port :
Suppléant : Mézin

À la chambre d'agriculture de Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1925)

Mézin est en Cochinchine depuis 19 ans. Il débuta dans la plaine des Joncs, à Ta-nan, mais, malgré les digues énormes qu'il éleva, il dut céder devant les inondations et créa des rizières à Cantho et à Rachgia.

Il possède aujourd'hui plusieurs milliers d'hectares de rizières et la plus grosse exploitation forestière de l'Ouest.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

Sont de retour en Cochinchine :
Mézin-Cuétant, membre de la chambre d'agriculture.

———————————

NOS ENQUÊTES
LA VÉRITÉ SUR L'INCIDENT DE NINH-THANH-LOI
Fanatisme religieux ? — Non ! Histoire de terrains !
par DUONG-QUANG-THINH.
(*L'Écho annamite*, 18 mai 1927)

[…] Le 4 mai, une quarantaine de Cambodgiens se réunissaient au canal de Chac-Bang, village de Vinh-Phong, circonscription de Phuoc-Long, pour accomplir une cérémonie religieuse.

Des coolies de M. Mézin, leur caporal en tête, arrivèrent sur le lieu en trouble-fête.

Les Cambodgiens les prièrent de s'en aller ; sur leur refus, ils les chassèrent par la force.

Les fuyards revinrent un instant après, accompagnés de M. Mézin et porteurs de quatre fusils.

Qu'ils détruisent immédiatement, dit l'Européen, ces appareils de culte et déguerpissent au plus vite, ou je tire sur eux ! »

La menace exaspéra les Cambodgiens, qui, au lieu de baisser la tête devant le colon, la relevèrent crânement et lui jetèrent le défi de les tuer.

Gestes désordonnés, cacophonie assourdissante des Khmers grimaçants, terribles, prêts à bondir !

L'incident tournait mal.

M. Mézin, prudent, battit en retraite, monta dans sa chaloupe et alla à Camau, d'où il lança un télégramme à M. l'administrateur de Rach-Gia, l'informant que les Cambodgiens de la province se révoltaient. […]

———————————

La vérité sur l'échauffourée de Ninh-Thanh-Loi (Rachgia)
par LE-QUANG-LIEM dit BAY,
conseiller colonial
(*L'Écho annamite*, 19 mai 1927, cinq colonnes à la une)

[…] La nuit du 3 mai, ils commencèrent par célébrer une fête sur un terrain enclavé dans le domaine de M. Mézin, au *kinh* Troi Sanh. Informé de leur réunion, M. [Paul] Émery, gérant de la concession, se rendit sur les lieux accompagné d'une centaine de ses fermiers.

Il leur demanda s'ils avaient obtenu une autorisation de l'autorité supérieure pour célébrer leur fête et pourquoi ils ne lui avaient pas demandé à lui même la permission de se réunir dans son domaine. Les Cambodgiens répondirent qu'ayant eu l'autorisation de l'autorité supérieure, ils n'avaient pas cru utile de demander encore à M. Mézin une permission spéciale.

Sommés par M. Émery de lui faire voir l'autorisation administrative, ils refusèrent de lui donner satisfaction, en disant : « Nous avons dit que nous avons été autorisés à célébrer cette fête par l'autorité administrative. Cela suffit. Si on vient nous déranger dans notre fête, qui est purement religieuse, nous nous verrons obligés de riposter par la force. »

Devant l'attitude menaçante des Cambodgiens, M. Émery n'insista pas et se retira avec ses hommes, non sans, toutefois, avoir tiré, en l'air, quelques coups de fusil.

Le lendemain, ce colon se rendit au centre de Camau et avisa télégraphiquement le chef de la province de Rachgia de l'incident. […]

———————————————

RACHGIA
Encore les coolies de M. Mézin !
par DUONG-QUANG-THINH
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1927)

Le 24 mai courant, vers 7 heures du matin, Lé van Xiêm, caporal du colon Mézin, et une cinquantaine de coolies sont venus au village de Dong-Hung, canton de Thanh-Biên, par Roghe, menacer de paisibles cultivateurs, pour des motifs qu'on ignore.

Ils ont abattu 17 maisonnettes servant de logements à des travailleurs.

Les victimes ont porté plainte au bang-biên, qui a envoyé sur le lieu quelques notables pour enquête.

Les enquêteurs ont enregistré les agissements délictueux de Lê van Xiêm et consorts.

Ils ont convoqué les fauteurs de trouble ; mais, récalcitrants, ceux-ci ont refusé de venir.

Le 25 mai, le bang-biên a convoqué, pour la 2e fois, Le van Xiêm, qui a refusé encore d'obtempérer à son ordre.

Force lui fut d'en dresser procès verbal.

De leur côté, les victimes ont également porté plainte au tribunal.

Non contents d'abattre une vingtaine de maisonnettes et d'empêcher les cultivateurs de travailler — c'est l'époque de la semaille —, Xiêm et ses coolies ont encore menacé de détruire tout le village de Dông-Hung.

Devant cette menace, les paisibles cultivateurs étaient en émoi, croyant à l'invulnérabilité (?) de leurs agresseurs.

Nous espérons que M. Garcin, procureur de la République à Rachgia, poursuivra ces fauteurs de désordre, conformément à la loi.

———————————————

L'affaire du Ninh-Thanh-Loi aux assises de Cantho
Audience du mardi 22 novembre
(*L'Écho annamite*, 25 novembre 1927)

Déposition de M. [Paul] Émery

En tournée du côté de Vinh-Phong, le 2 mai au soir, M. Émery rencontra une quarantaine de Cambodgiens, occupés à leurs prières.

À son retour, le 5 mai, il apprit que plusieurs de ses fermiers cambodgiens avaient suivi la bande des révoltés et qu'un bonze était venu, soi-disant envoyé de Bouddha, pour faire de la propagande.

M. Émery attribue l'origine du mouvement au fanatisme religieux et révèle au tribunal qu'aujourd'hui encore, des conférences ont lieu, très fréquemment, dans la région, dans un but ignoré de lui.

Les Cambodgiens ont demandé à élever une pagode, sur l'emplacement même de la première réunion, qu'il a vue le 2 mai.

Déposition de M. Mézin

La déposition de M. Mézin est à peu près analogue à celle de M. Émery.

Il prétend, en outre, qu'une nouvelle religion, s'appuyant sur le communisme (sic), prend naissance dans la région, et que très nombreux sont ses fermiers qui vont à des réunions soi-disant caodaïstes.

D'autre part, il a été saisi d'une demande, signée par ses fermiers, mais redigée par deux bonzes propagandistes, en vue de construire une pagode à l'emplacement exact où a eu lieu la première réunion vue par M. Émery.

———————————

FORMATION DE LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1927)

Nous apprenons la création à Saïgon de la Société du Domaine agricole de l'Ouest, au capital de un million de piastres, divisé en 10.000 actions de 100 piastres dont 6.000 remises aux apporteurs. Il est créé 2.000 parts de fondateurs réparties à raison d'une pour 5 actions ; elles ont droit à 25 % du surplus des bénéfices.

Cette société prend la suite de M. Mézin, riziculteur, et possède 11.000 ha. dont 2.800 en valeur. Ces 11.000 ha. sont divisés en deux domaines, l'un à Rachgia et l'autre à Longxuyen.

Le profit net par hectare est estimé à 25 piastres.

———————————

Élections agricoles
(*L'Écho annamite*, 14 juin 1928)

Les électeurs français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine sont convoqués pour le jeudi 28 juin 1928 à l'effet d'élire 6 membres citoyens français, en vue de remplacer :

M. Mézin-Cuetant, démissionnaire…

———————————

Quand l'Administration se fait commerçante.
Une vente aux enchères de terres domaniales à Rachgia
Un manque à gagner de 63.979 $ pour les contribuables
par DUONG-QUANG-THINH
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1928)

Le 28 novembre 1927 avait lieu, à l'Inspection de Rachgia, la vente aux enchères publiques de 244 lots de terre domaniale.

M. Volff présidait la commission.

On commença par les 8 lots du village de Vinh-Thuân, d'une contenance globale de 2.725 ha. 37 a. 76 ca.

La mise à prix étant de 5 p. l'hectare, un habitant de Travinh, dont nous n'avons pas l'honneur de connaître le nom. s'est adjugé ces terrains pour 111.100 p.

On arriva aux 4 lots de Vinh-Phong, d'une superficie de 226 ha, 43 a.. 30 ca. Un acheteur les a acquis pour 24.100 $.

Les 12 lots de Vinh-Thuân et Vinh-Phong (2.945 ha 81 a. 6 ca) ont été vendus pour 135.200 $ 00

M. Lê quang Liêm dit Bay a eu un lot de 383 ha. 47 a. 50 ca., de Whanh Loi, pour 2.300 $ 00.

L'Administration a fait, au total, une recette de 321.479 $ 00.

À remarquer que la société Mézin, qui aurait suggéré cette vente, en sortit les mains vides.

Mais un arrêté du gouverneur de la Cochinchine, sorti un mois après, annula la vente, pour vice de procédure, et fixa la « revente » au 22 mai 1928.

Cette fois, la commission fat présidée par M. Rouys et la société Mézin se rendit propriétaire des 12 lots de Vinh-Thuân et Vinh-Phong (2.945 ha. 31 a. 6 ca) pour 50.064 $, prix fixé par l'Administration elle-même.

Il n'y avait pas eu de rivalité, à l'encontre de la premièie fois.

Nous croyons opportun de faire un petit calcul, pour bien éclairer le lecteur.

La première vente ayant donné, toujours pour ces 12 lots, 135.200 p. et la deuxième 50.064 p., une simple soustraction nous donne : 135.200 — 50.064 = 85.136 p. de perte sèche pour l'Administration, c'est-à-dire pour les contribuables.

Quant aux 383 ha 7 a. 50 ca de Thanh Loi, propriété éphémère de M. Le quang Liêm dit Bay, remis à prix à 60 p. l'ha, ils passèrent au Haong Ca Bang, de Giong Riêng, qui les paya à raison de 40.000 p.

Pour ces derniers lots, l'Administration a fait un joli bénéfice.

Pour éviter toute confusion, nous résumons que les ventes du 28 novembre et 22 mai donnent respectivement 321.479 p. et 257 500 p. (valeur globale des 244 lots).

L'Administration perd donc 63.979 $ en tout.

D'aucuns prétendent qu'elle a été roulée.

Il n'en est rien, puisque ces terres ne lui appartenaient pas, à proprement parler.

Maintenant, si vous voulez savoir pourquoi la deuxième vente a été moins productive que la précédente, voyez au rayon des chinoiseries administratives.

O, parierait qu'elles ont été inventées dans le but d'écarter le plus de monde possible des ventes aux enchères publiques, de manière que les rares acheteurs qui y participent, faute de concurrence, s'entendent facilement entre eux pour faire les prix, les plus bas, bien entendu, et à leur avantage, donc au détriment du trésor, car ils sont meilleurs commerçants que notre sainte mère l'Administration.

Songez que, pour s'adjuger un terrain en l'occurrence, il faut fournir :

1° Un certificat de solvabilité ;

2° Un certificat de propriété foncière ;

3° Une autorisation da gouverneur.

Et j'en passe ! !

Représentez-vous les démarches, longues, et très souvent coûteuses, auxquelles doivent s'astreindre les *nha qué* [paysans] pour se procurer les pièces exigées, à supposer même qu'ils réussissent à les avoir !

Pensez aussi aux multiples ennuis, aux vexations de toutes sortes qu'ils doivent affronter, sans compter une perte de temps considérable, la suspension de leurs affaires, à moins de les supposer oisifs, ce qui ne serait guère une référence !

Et puis, il y a des gens qui, sans être propriétaires fonciers, ont de l'argent plein leurs coffres-forts. Le gouvernement les condamne-t-il à n'avoir jamais un pouce de terrain ?

Enfin, à quoi rime l'autorisation préalable du gouverneur de la Cochinchine, autorisation que les plaisants assimilent déjà à une sorte de brevet de loyalisme de mauvais aloi, car le chef de la colonie ne saurait prétendre connaître individuellement tous ses administrés et leur situation de fortune personnelle. Il y a donc lieu de penser qu'il est obligé de passer par l'intermédiaire de ses collaborateurs immédiats, lesquels, à leur tour, ont besoin de leurs auxiliaires, et ainsi de suite, jusqu'aux derniers de la hiérarchie, y compris les plantons, ces rois des salles d'attente, dont on semble ignorer, en haut lieu, l'influence formidable sur les affaires publiques.

Il suffit qu'on sache une ces seigneurs en herbe, quand ils ont à faire à des paysans, sont libres de présenter au chef de province les requêtes de ceux-ci ou de les flanquer au panier à ordures, sans autre forme de procès, pour s'apercevoir de l'ampleur du mal que pourraient causer les âneries administratives que nous dénonçons.

Si toutes les entraves inventées comme à plaisir doivent, en fin de comptes, aboutir à des pertes sèches pour le contribuable, c'est-à-dire pour l'Administration, ainsi qu'en fait foi le résultat plutôt piteux signalé ci-dessus, leurs auteurs ont bien perdu leur temps et leur peine, et nous ne leur adresserons pas nos compliments, loin de là !

———————————

Cantho
On a inauguré, à Thoi-Lai, la route communale nº 22
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1928)

Le 10 octobre, à 8 heures du matin, M. Esquivillon, administrateur chef de la province de Cantho, et M. Malet, ingénieur chef de la subdivision des T. P., ont procédé à l'inauguration de la route communale nº 22, du centre d'Omôn au village de Thoi-Lai.

La cérémonie, à laquelle assistaient M. Mézin, riziculteur, M. le tri phu Nguyên van Kiên, délégué administratif d'Omôn, ainsi que les autorités cantonales et communales, les notabilités indigènes de la région, a eu lieu au marché de Thoi-Lai. La route communale nº 22 avait été décorée et pavoisée pour la circonstance.

Des discours ont été prononcés par le chef de province et M. Phan quang Nghiêm, conseiller de province du canton de Thoi-Bao. Cette cérémonie a obtenu le plus vif succès, et la population de la région était venue y assister en très grand nombre.

Nous reproduisons ci-dessous le discours de M. Esquiviilon :

Messieurs,

Il y a une vingtaine d'années, la région du Thoilai et de Thoidong, aujourd'hui en plein développement et partout cultivée, comportait encore d'immenses espaces incultes et le village de Thoilai n'était constitué que par quelques modestes paillotes.

Pour s'y rendre, les piétons utilisaient un sentier qui courait le long du rach. Les arroyos étaient franchis sur des passerelles primitives.

Ce sentier est devenu la route communale nº 22, que j'ai le plaisir d'inaugurer officiellement aujourd'hui. Je vais faire rapidement l'historique de ce travail.

L'Administration provinciale se préoccupa en 1923 de l'amélioration du chemin à piétons dont je viens de parler. La population dût s'offrir spontanément à faire le terrassement d'une route sérieuse. Un crédit de 1.500 p. fut prévu au budget de 1913 du village de Thoithanh pour la réfection des ponts. Le Service des travaux publics procéda à l'implantation de la route et le terrassement fut commencé. Le départ était donné.

Les travaux de terrassement entrepris par les propriétaires riverains furent terminés en 1924. Au cours de cette année, six ponts en bois, commencés le 26 janvier, furent achevés en décembre. Ils coûtèrent 14.339 p. 53.

1925 vit l'achèvement des travaux de construction de deux autres ponts et de rampes d'accès aux ponts construits en 1924 : le tout coûta 3.072 p. 85. En 1926, le pont en béton armé de rach Sang fut construit. M. La thanh Go, notable propriétaire de Binh Thuy [qui inaugure le même jour un théâtre-cinéma], dont la générosité est bien connue offrit, pour ce travail, une participation assez importante. 1926 vit également l'achèvement des rampes d'accès et la reprise de terrassement.

En 1927 et 1928, la mise en état de la route s'acheva. L'empierrement, commencé le 7 août 1927, et très activement poussé par M. Malet, ingénieur, chef de la subdivision

des travaux publics de Cantho, vient d'être achevé tout récemment. 29.795 p. 38 furent dépensées au cours de ces deux dernières années.

Le total des dépenses pour l'ouverture de cette route a atteint 41.792 p. 78, dont 34.135 p. 09 pour la chaussée et 7.657 p. 69 pour les ponts.

Grâce à elle, l'accès d'une région riche et fertile est aujourd'hui très aisé. Thoilai, qui constitue actuellement son terminus, devient un centre important : en 1923, un marché et des compartiments à étage y ont été construits. D'importants travaux de remblai ont été exécutés en 1925 et 1926, d'autres compartiments en maçonnerie ont été construits, et, l'an prochain, le village sera doté d'une belle maison commune et d'un poste de milice communale.

La route communale 22 ne s'arrêtera pas à Thoilai. Elle sera continuée. au cours des années qui vont suivre, le long du canal Achard et aboutira au canal Thot-Not, en face de l'exploitation rizicole de M. Mézin qui a offert, pour sa continuation, une participation importante, pour laquelle je le prie d'accepter mes très vifs remerciements et sur elle, qui continuera l'ossature des routes de cette partie de la province, viendront s'embrancher d'autres routes, qui desserviront les régions dont les canaux d'Omon et de Whi Doi ont déjà permis l'accès.

C'est là un beau programme, dont le réalisation sera, je l'espère, prochaine. Je ferai, en ce qui me concerne, tout ce qui sera possible pour le mener à bonne fin et, pour cela, je demande à tous, notables et propriétaires, leurs concours le plus entier.

Messieurs, je lève mon verre et je bois à la nouvelle route, dont nous fêtons aujourd'hui l'ouverture.

———————————

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1929)

M. Mézin est en traitement à l'hôpital de Cantho, à la suite d'une hémorragie cérébrale.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de rétablissement.

———————————

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST
Société anonyme au capital de 1.000.000 de piastres
divisé en 10.000 actions de 100 piastres
Siège social à Cantho (Cochinchine française)
Statuts déposés en l'étude de Me Mathieu, notaire à Saïgon, le 31 décembre 1927

TIMBRE ABONNEMENT

ACTION DE CENT PIASTRES
AU PORTEUR

Cantho, le 15 avril 1929
Un administrateur (à gauche) : Guillemet
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Mézin
Cantho, le 15 avril 1929
Litho C. Ardin, Saïgon

Société du Domaine agricole de l'Ouest
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Cette société, avec siège social à Cantho porte son capital de 1.000.000 $ à 1.250.000 $ par émission de 2.500 actions nouvelles, au pair, de 100 $

1929 (avril) : CAPITAL PORTÉ DE 1 à 1,25 M$

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST
Société anonyme au capital de 1.250.000 piastres
divisé en 12.500 actions de 100 piastres chacune
dont 10.000 formant le capital et 2.500 provenant de l'augmentation de capital
décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 8 avril 1929
Siège social à Cantho (Cochinchine française)
Statuts déposés en l'étude de Me Mathieu, notaire à Saïgon, le 31 décembre 1927

ACTION DE 500 PIASTRES AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Meyzin
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Cantho, le 6 septembre 1929
Litho C. Ardin, Saïgon

Rachgia
Encore les pirates !
(*L'Écho annamite*, 5 février 1930)

Un acte de piraterie a été commis, le 22 courant, vers 9 heures du soir, au préjudice de Tran-kim-Yen, gérante de la concession Mézin, à Hoa-Luu. La victime revenait de Cantho, en barque, lorsque dans le sông Cai-Tu, à hauteur de Xoa-Gia, elle fut assaillie par une bande de trois ou quatre malfaiteurs, dont l'un a été reconnu par Thi Yen pour être nommé Thanh, coolie, domicilié dans la propriété de M. Tran-van-Thong.

Thi Yen se défendit courageusement et fut blessée en plusieurs endroits. Mais elle a réussi, de son côté, à mordre l'un des agresseurs à l'orteil. Les pirates ont emporté une somme de 300 p. en billets de banque, quelques bijoux et des pièces d'étoffes.

Les autorités communales, les miliciens des postes de Go quao et Nga ba dinh hang sont sur les lieux et se sont mis à la recherche des malfaiteurs, qui se seraient réfugiés dans les propriétés de MM. Tran van Thong et Huynh tan Tuoc.

———————————

COCHINCHINE
NÉCROLOGIE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Mézin, âgé de 53 ans, colon en Cochinchine. Il avait été, en 1910, un des fondateurs du domaine du Thi-Doi, et avait été membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine. Il parlait l'annamite sans la moindre faute.

———————————

CHEZ NOS CONFRÈRES
En Cochinchine : les travaux d'hydraulique agricole secondaire
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 janvier 1932)

Depuis le voyage de M. P. Reynaud, il n'est question, en matière de riziculture que de « travail en profondeur ». Nous ne devons plus nous étendre, nous étaler sur de nouvelles terres, mais au contraire pro céder méthodiquement à la meilleure mi se en culture des rizières déjà plus ou moins productrices, afin d'obtenir à l'hectare le maximum de rendement.

Ce programme se concrétise dans l'application à nos rizières d'une hydraulique agricole méthodique.

Au cours d'une des dernières séances du Grand Conseil, Me Mathieu sut faire toucher du doigt à ses collègues toute l'importance de cette question et parvint à faire inscrire sur les fonds d'emprunt un crédit de 2.500.000 piastres à cet effet.

Ce crédit principe est une indication du travail que doit effectuer l'Administration et qu'attendent désormais moyens et petits propriétaires.

Dans les grands domaines de l'Ouest qui pouvaient disposer de gros capitaux les intéressés ont déjà fait le nécessaire.

L'exemple, peut-être le plus frappant, de ce qui peut être réalisé est certainement le travail qui a été effectué à Thot-Not dans les 8.000 hectares du DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST.

Cette immense superficie offre l'aspect d'un quadrilatère, avec un canal à proximité de sa lisière nord et un autre qui touche son angle sud ; ces deux canaux communiquent avec le Bassac, et une troisième voie d'eau celle de Caibé-Thot-Not les met en communication un peu comme la barre d'un H majuscule réunit, les deux autres traits de cette lettre.

C'est sur cette barre, sur ce troisième canal que s'appuie le troisième côté du domaine.

Le premier travail consista à sertir complètement le domaine d'une ceinture d'eau et là où les canaux ne le bordaient pas on en creusa.

Puis dans l'intérieur du quadrilatère, en barreaux d'échelle on creusa sept autres canaux plus petits qui irriguent, complète ment tout le domaine.

À la PRISE D'EAU, un barrage en moellons comporte de grosses issues voûtées que l'on ouvre ou ferme à volonté réglant le régime des eaux et c'est ainsi qu'a été réa lise sur ces 8.000 hectares, le programme de travail en profondeur préconisé par M. Paul Reynaud.

À vrai dire toute l'armature existe déjà en Cochinchine. Elle est constituée par les grands canaux d'irrigation qui prennent appui soit sur le Mékong soit, sur le Bassac.

Seuls actuellement les terrains situés le long et en arrière de la côte Ouest de la langue de terre de Camau sont en dehors du système.

Ces grands canaux sont reliés déjà largement entre eux et forment, un immense quadrillage.

Grâce à cet effort on a déjà pu mettre en culture de vastes régions en particulier le Trans-Bassac.

On peut donc dire que la Cochinchine est dotée *grosso modo* de ce système de grands canaux, c'est maintenant dans chaque portion de ce large damier qu'il faut entreprendre le travail effectué déjà dans certaines grandes exploitations.

C'est seulement en opérant de cette manière qu'il sera possible de faire en ce pays de la culture intensive.

Jusqu'à présent, l'Administration laissa le soin aux budgets des communes et des provinces d'établir leurs petits plans à elles. Autant dire que ce système équivalait à une sorte de carence. Chacun sait que provinces, communes et villages ne sont pas bien riches. Or pour ce travail d'hydraulique agricole secondaire, il faut de l'argent, beaucoup d'argent.

Après avoir lu ces quelques lignes peut être nos lecteurs auront-ils compris désormais les causes de l'insistance de certains conseillers du Grand Conseil tels que MM. Mathieu et Labaste pour que fussent commencés d'urgence ces travaux en Cochinchine.

L'Opinion

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
La drague *Antoine-Mézin* en pleine marche. Chac-Bang, octobre 1933.

Domaine agricole de l'Ouest
Exercice 1932-1933
Assemblée générale du 18 décembre 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 mai 1934)

Rapport du conseil d'administration

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 36 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de notre société, pendant l'exercice 1932-1933, et soumettre à votre approbation le bilan arrêté au 31 mars 1933, ainsi que le compte Profits et pertes.

Pour la première fois depuis la création de la société, les résultats de l'exercice sont déficitaires. Ce déficit est dû principalement à la dévaluation du stock de paddy, entré au magasin au prix de revient conventionnel de 1 $ la mesure, et ramené au cours du paddy, en mars 1933, c'est-à-dire à 0 $ 50.

Tout comme les années précédentes, les récoltes ont été satisfaisantes mais leur réalisation a été faite à des prix extrêmement bas. Les cours du paddy n'ont pas, en effet, cessé de s'écrouler et, en fin d'exercice, les dernières piculs ont été vendus au prix dérisoire de 1 p. 02 l'unité, pris en nos magasins.

Domaine de Thotnot. — Sur ce domaine, la récolte a été moyenne. Un moment, on avait pu espérer qu'elle serait nettement supérieure à la normale, mais la maturité des épis fut incomplète, il y eut beaucoup de graines vides et, à la moisson, la qualité de paddy obtenu ne put atteindre les dernières évaluations faites sur pied.

Le total des entrées en magasin, à Thotnot, a été de 292.796 mesures, en légère régression sur l'année précédente qui avait rapporté 295.143 mesures.

Nous avons dû faire des remises à certains de nos fermiers dont la récolte avait été mauvaise. Ces remises, qui ont totalisé 31.720 mesures, ont été passées par profits et pertes.

Le paddy récolté est toujours très beau et bénéficie, à la vente, d'une légère plus-value sur les cours pratiqués.

Domaine de Chacbang. — Les récoltes du domaine de Chacbang sont, chaque année, plus abondantes. Alors que nous n'avions obtenu au cours de la précédente campagne que 36.183 mesures contre 23.189 en 1930-31, cette année, nous avons mis en magasin 41.192 mesures tout en ayant fait abandon, aux fermiers les moins favorisés, de 5.418 mesures.

Le paddy récolté sur ce domaine est toujours recherché et vendu comme paddy pour riz de choix.

Malgré la crise et les difficultés de trésorerie, nous n'avons pu éviter de terminer certains travaux d'aménagement à Chacbang devant permettre l'évacuation des eaux alunées des bas fonds et s'opposer, d'autre part, à l'envahissement de ces même cuvettes par l'eau saumâtre. Ces travaux sont terminés et nous en attendons, dans les années à venir, les meilleurs résultats.

Récolte. — La récolte totale sur les deux domaines de la société s'est élevée, cette année, à 333.988 mesures en 1931 et 259 611 en 1930.

Ces résultats indiquent que nos terres sont excellentes et aussi que le personnel dirigeant est tout à fait à la hauteur de sa tâche. La compétence, l'activité de nos directeurs méritent d'être signalés et c'est pour nous un devoir de les remercier au nom de tous les actionnaires.

Résultats. — Les résultats que l'examen du bilan fait ressortir ne doivent pas nous décourager car ils prouvent la vitalité de notre affaire qui, en cette période de crise qui atteint tout particulièrement la riziculture, a pu néanmoins faire face à des charges extrêmement lourdes vu la baisse considérable des cours du paddy.

Ces charges sont, en effet, restées les mêmes qu'au temps où le paddy se vendait 5 p. le picul et plus, alors que nous n'avons pu réaliser nos récoltes qu'à des cours 3 et 4 fois inférieurs.

Néanmoins, nos découverts sont, en fin d'exercice, moins importants et nos dettes envers les tiers marquent une amélioration de notre situation.

Administrateurs. — Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice et la composition du conseil d'Administration et toujours la même.

Ce n'est qu'à la fin d'exercice 1933-1934 que les membres du conseil seront soumis au renouvellement.

Commissaires aux comptes. — Les commissaires aux comptes étant rééligibles, nous vous proposons de donner, à nouveau, les fonctions de commissaire aux comptes à MM. [Achille] Connes[1] et [Walter] Muller[2] .

Bien qu'aucun administrateur n'ait eu, jusqu'à présent, à traiter avec la société, nous vous demandons de donner à vos administrateurs en tant que besoin, l'autorisation de passer des marchés, avec la société, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Bilan comptable au 31 mars 1933 (en $)

ACTIF

I. — Frais à amortir :
Frais de constitution 1 00
II — Valeurs immobilisées :
Terrains Thotnot 575.297 28
Terrains Tholai Thotnot 63 548 50
Lots terrains 570 ha Thotnot 63.538 83
Lots terrains divers Thotnot 49.528 40
Terrains Nhi et consorts Thotnot 11.886 90
Aménagement terrains Thotnot 98 30
Canaux neufs Thotnot 175.526 76
Ouvrages d'art Thotnot 9.994 06
Bâtiments Thotnot 95.305 77
Matériel Thotnot 71.334 20
Cheptel Thotnot 1.850 50
Mobilier Thotnot 2.464 60
Plantation kapok Chacbang 1.604 51
Terrains Chacbang 372 204 65
Parcelle terrain Xa-Nhi 1.452 00
Terrains divers Chacbang 4.064 28
Aménagt. terrain Chacbang 723 62
Canaux neufs Chacbang 54.433 28
Ouvrages d'art Chacbang 2.260 60
Bâtiment Chacbang 22.036 86
Matériel Chacbang 1.271 71
Cheptel Chacbang 2.087 00

---

[1] Achille Connes : né en 1887, entré en 1906 dans l'administration des postes et télégraphes de l'Indochine, puis employé chez Denis frères à Saïgon, planteur de caoutchouc, membre du bureau de la chambre d'agriculture, son délégué en 1927 au conseil colonial, trésorier du Syndicat des planteurs, chevalier du mérite agricole, commissaire suppléant des Hévéas de Xuan-Loc, décédé subitement au début de l'année 1934.

[2] William Muller : employé à la CCNEO, puis à la Société marseillaise d'outre-mer dont il devient directeur (et liquidateur en 1939). Commissaire aux comptes de R.L. Duchateau et Cie.

Mobilier Chacbang 1.623 12
Mobilier Cantho 480 52
Route Thoi-Lai 9.501 00
III — Valeurs disponibles :
Caisse 15 80
IV. — Valeurs réalisables :
Magasin Thotnot 146.398 00
Magasin Chacbang 6.645 00
V. —Créances :
Bungalow Cantho 17 70
Débiteurs divers 78 00
Avances au personnel 1.212 97
Étude de Me Mathieu 4.121 84
VI. — Comptes d'ordre :
Impositions (à récupérer) 10.757 89
Ventes à régulariser 1.827 88
VII. — Résultats
Résultats de l'exercice 1923-33 31.922 62
Total 1.797.105 95

PASSIF

I. — Capital et réserves :
Capital 1.250.000 00
Report à nouveau de l'exercice 1930-31 20.489 40
Report à nouveau de l'exercice 1931-32 961 19
II. — Amortissements :
Amortissement bâtiments 7.183 76
Amortissement matériel 9 566 82
Amortissement cheptel 481 13
Amortissement mobilier 437 32
III. — Dettes envers les tiers :
Banque de l'Indochine no 12 41.745 56
Banque de l'Indochine no 13 62.618 15
Avances en banque 100.000 00
Effets à payer 10.000 00
Société foncière saïgonnaise (compte A) 150.000 00
Société foncière saïgonnaise (compte B) 98.324 75
Société d'exploitation forestière de l'Ouest 21.981 61
Société anonyme des Riz d'Indochine Denis frères 51 80
Société indochinoise de contrôle et de gestion 1.350 00
IV. — Comptes d'ordre :
Solde dû sur terrain Nhi et consorts 1.277 51
Solde dû sur terrain divers Thotnot 123.27
Divers à régler 20.477 68
Total 1.797.105 95

Développement du compte résultats de l'exercice 1932-33

CHARGES

Exploitation Thotnot 40,600 85
Solde du personnel 18.751 89
Frais généraux divers (excédent déduit) 3.175 71

Assurance récoltes, magasins et auto 1.832 77
Prime sur récolte au directeur 5.702 68
Impôts fonciers 1 105.103
Entretien canaux, bâtiments, matériel 8.433 23
Divers 1.519 36
Exploitation Chacbang 10.692 36
Solde du personnel 6.199 50
Frais généraux et impôts fonciers 2.507 41
Prime sur récolte au directeur 784 00
Entretien canaux, bâtiments, matériel 1.201 45
Frais généraux communs 13.217 79
Émoluments et Solde du personnel 7.587 00
Frais généraux, enregistrement et divers 2.519 42
Frais d'administration 1.300 00
Divers 811 37
Pertes et profits communs 154.346 44
Intérêts divers 46.811 97
Taxe d'abonnement au timbre 626 20
Taxe de mainmorte 1932 240 00
Ventes au prix de revient conventionnel 155.630 40
Ventes au prix de vente 126.796 75
Total 295.369 26

PROFITS

Virement pour solde et prise en charges des comptes de résultats créditeurs au 31 mars 1932 :
Intérêts sur avances aux fermiers Thotnot 29.519 00
Produit du fermage Thotnot 201.788 00
Recettes diverses Thotnot 779 64
Intérêts sur avances aux fermiers Chacbang 9.785 00
)0 Produit du fermage Chacbang 21 575 00
Solde débiteur (perte de l'exercice) 31.922 62
Total 295.369 26

———————————

MARCHÉ LOCAL

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 mai 1935)

Jeudi a eu lieu en l'étude de Me Fays, notaire, une vente importante de valeurs locales dont la désignation suit :

750 actions de 103 piastres du Domaine agricole de l'Ouest. Sur la remise à prix de 600 p. par lot de 50 actions, l'ensemble réunion des lots a été enlevé pour la somme de 18.000 p. faisant ressortir le prix moyen d'une action à 24 p. 00. […]

———————————

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN DANS L'OUEST-COCHINCHINOIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1934)

……

Saïgon, 14 novembre. — Après avoir passé la nuit du 12 novembre à Cantho, le gouverneur général de l'Indochine, le gouverneur de la Cochinchine et leur suite ont quitté le 13 novembre le chef-lieu de province à 6 heures du matin pour aller visiter le Domaine agricole de l'Ouest. ils ont atteint le siège du Domaine à 7 h 30 en chaloupe, après avoir suivi la route de la berge, le canal d'Omon et le Rach Achard. Le parcours sur le canal leur a permis d'avoir une vision des dégâts causés dans cette partie de la région par les dernières inondations. Tout le long du canal, devant leurs paillotes encore envahies par les eaux, les dân avaient disposé spontanément des autels pour honorer le passage du gouverneur général.

MM. Robin et Pagès ont été reçus au Domaine agricole de l'Ouest par MM. Mathieu et Émery. directeurs du Domaine. Ils se sont intéressés aux installations réalisées par la société sur son domaine de 8.500 hectares provenant uniquement d'acquisitions et où vivent 1.600 familles représentant une population de 10.000 habitants attachés à la rizière. La société s'étend à cheval sur Cantho et Longxuyên. 170 kilomètres de canaux ont été percées, dont un canal circulaire de 40 kilomètres creusé à la drague, de 10 mètres de large et de 2 mètres de profondeur, et 74 kilomètres de canaux transversaux. La société a édifié un magasin de 157 mètres de long d'une contenance de 350.000 mesures de paddy. La production annuelle du Domaine est d'environ 600.000 mesures.

Au cours de leur visite du Domaine, MM. Robin et Pagès se sont fait exposer par M. Maux [3], l'économie du projet d'aménagement hydraulique qui doit être mis en œuvre en 1935 ou 1936 dans la région comprise au Sud du Domaine entre le canal du Rach-Son et celui de Cai-Be. Ce projet consiste principalement dans l'établissement d'un canal de drainage et intéresse une superficie d'environ 20.000 hectares. Le coût approximatif sera de 40 000 piastres.

……

———————————

Étude de Me Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon
50, rue La-Grandière
(*L'Information d'Indochine*, 16 novembre 1935)

ADJUDICATION DE VALEURS
Le mardi 19 novembre 1935
à neuf heures du matin,
à Saïgon, rue La-Grandière, en l'étude et par le ministère de Me Bernard Leservoisier, notaire

De 200 actions « Omnium minier d'Indochine »,
et 750 actions du « Domaine agricole de l'Ouest [4] »,
ces dernières portant les no 83, 1.851 à 2.100 et de 10.784 à 11.283

EN 39 LOTS SAVOIR:

DÉSIGNATION

Le premier lot comprend :

200 actions de 100 francs chacune, au porteur de la Société dite Omnium minier d'Indochine, société anonyme au capital de 3.250 000 francs, dont le siège social est à

[3] Henri Maux (1901-1950) : polytechnicien, affecté en août 1933 à la circonscription hydraulique du Sud de l'Indochine. Voir encadré :
wwww.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Irrigations_au_Cambodge.pdf

[4] Sachant qu'un autre grand riziculteur, Labaste, était administrateur de l'Omnium minier tonkinois, société sœur de l'Omnium immobilier d'Indochine.

Saïgon, 61 rue Mac-Mahon, nº 28.100 à 28.200 portant jouissance, coupon nº 1 attaché :

Sur la mise à prix de 1 p.

Les lots 2e à 38e inclus

Comprennent chacun :

20 actions de 100 p. au porteur de la Société dite Domaine agricole de l'Ouest, société anonyme au capital de 1.250.000 p. 00 dont le siège est à Cantho, et dont les nº afférents à chaque lot sont indiqués au cahier des charges dont il sera ci-après parlé.

Sur la mise à prix de 100 p.

Et le 39e lot

Comprend 10 actions de la même société nº 11.274 à 11.283 portant jouissance, coupon nº 2 attaché.

Sur la mise à prix de 50 p.

Paiement du prix et des frais aussitôt le prononcé de l'adjudication.

Frais en sus du prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Leservoisier, notaire à Saïgon, 50 rue La-Grandière, dépositaire du cahier des charges et à maîtres Paul Ferrand et André Jacquemart, avocat à la cour d'appel, 14, boulevard Charner, Saïgon.

Le Courrier-L'Opinion du 16 novembre.

———————————

LA TOURNÉE D'INSPECTION du gouverneur général dans l'Ouest

———————

MM. BRÉVIÉ ET PAGÈS ONT VISITÉ LES PROVINCES DE CANTHO, SOCTRANG, BACLIEU, RACHGIA

(*La Tribune indochinoise*, 27 août 1937)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brevie_gougal_IC_1937-1939.pdf

……

La journée du mardi fut consacrée à la visite au Domaine agricole de l'Ouest où M. Guillemet donna au chef de l'Union les explications sur l'organisation de ce domaine et les travaux d'hydraulique.

Dans une allocution, M. Émery rappela combien la collaboration entre Français et Annamites est loyale. Le gouverneur félicita les dirigeants d'avoir surmonté toutes les difficultés et de s'être assurés une collaboration affectueuse. M. Pagès rendit un hommage mérité à M. Mezin, à sa compagne dévouée, à MM. Mathieu, Guillemet et aux frères Émery.

———————————————————————

Domaine agricole de l'Ouest

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

Suivant nos renseignements, les comptes de l'exercice 1936, clos au 31 mars dernier, qui seront présentés à l'assemblée générale du 18 novembre, font ressortir un bénéfice s'élevant, avant amortissements, à 1.860.000 francs.

———————————

Domaine agricole de l'Ouest

Assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1937

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 janvier 1938)

Les actionnaires de cette société ont été réunis en assemblée générale ordinaire à Cantho le 18 novembre 1937 sous la présidence de M. [Charles] Valéry [5], les fonctions de scrutateurs sont confiées à Mme Mézin et P[aul] Émery.

M. Coquerel remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à l'article 36 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice 1936-1937, et soumettre à votre approbation, le bilan au 31 mars 1937, ainsi que les comptes de Profits et pertes.

Le résultat obtenu au cours de l'exercice présent s'élève à 169.153 p. 52, après avoir effectué un amortissement total de 17. 787 p. 00 portant sur les comptes :

Bâtiments, matériel, mobilier Thotnot 10 %
Bâtiments, matériel, mobilier Chacbang 10 %
Route Thoilai 10 %
Mobilier de Cantho ramené à 1 p. 00

Dans notre dernier rapport à l'assemblée générale de décembre 1936, nous disions que nous avions toutes les raisons d'être optimistes. Cet optimisme était basé autant sur une augmentation du rendement de nos rizières, par les améliorations apportées dans l'irrigation et le drainage, que par une nouvelle organisation de nos ventes de paddy et une augmentation possible des cours.

Notre stock de paddy n'a été évalué, en effet, qu'à 0 p. 70 la mesure, soit 2 p 10 par picul, alors que les cours actuels sont bien supérieurs. Les cours de réalisation atteindront certainement un prix moyen de 3 p. 00 par picul.

La récolte sur nos deux exploitations s'est élevée à 426.016 mesures contre 351.341 mesures pour l'année dernière, 331.089 pour 1935 et 302.397 pour 1934.

Ces chiffres démontrent clairement l'efficacité de nos travaux de canaux et de digues exécutés sur nos exploitations et les avantages de nos nouvelles méthodes de culture.

Notre exploitation de Chacbang a pu résister à la sécheresse de novembre 1936 qui a causé d'énormes pertes dans les provinces de Baclieu, Soctrang et une partie de Rachgia, et, en particulier, dans toute la région environnant cette exploitation.

L'exploitation de Thotnot a pu être également préservée des inondations sans précédent depuis 1904, qui ont dévasté, tout dernièrement de nombreuses provinces de l'Ouest.

Nos bénéfices étant employés intégralement à l'amortissement de notre passif, nous pourrons, si les cours du paddy se maintiennent, assainir très rapidement notre situation et rémunérer notre capital.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 MARS 1937 (en $)

---

[5] Charles Valéry : « Ancien fonctionnaire, Charles Valéry est avocat à Baclieu. […] Durant son long séjour en Cochinchine, il a acquis une profonde connaissance des questions de rizières, de concession de terrains. Il possède, en outre, une connaissance des questions générales, une compétence particulière pouvant lui permettre de discuter en connaissance de cause avec l'Administration.

Vivant depuis vingt ans dans l'intérieur, constamment en rapport avec les milieux indigènes, il est le créateur et l'animateur de nombreuses sociétés franco-annamites, faisant vivre un personnel nombreux et pouvant accomplir le meilleur effort pour faire régner en ce pays la concorde la plus féconde.

Me Valery appartient à cette phalange — malheureusement trop restreinte — d'hommes absolument indépendants, ne devant rien à l'administration, pouvant parler et agir librement en vue de l'intérêt général » (*L'Écho annamite*, 30 septembre 1926, citant l'Opinion, à l'occasion de sa candidature au conseil colonial sur la liste Gallet). Par la suite, avocat à Cantho.

(Après amortissements)

ACTIF

I. — Frais à amortir
Frais de constitution 1 00
II. — Valeurs immobilisées 1.587.842 91
III. — Valeurs disponibles
Caisse 19.028 22
IV. — Valeurs réalisables 364.926 67
VI. — Créances
Banque de l'Indochine Saigon nº 3445 : 13 38
Société d'Exploitation Forestière de l'Ouest : 14.712 77
Avances au personnel : 1.506 07
Compagnie Optorg : 586 86
S.A. des riz d'Indochine [Denis frères] : 5.943 63
Fermiers Chacbang (Compte achat cheptel) : 1.248 80
Étude de Me Mathieu : 3.621 84
Étude de Me Valéry : 200 00
Sous-total 27.833 35
VI. — Comptes d'ordre
Taxes fiscales à récupérer : 5.395 49
Paddy appartenant aux tiers stocké à Cholon : 20.283 50
Sous-total 25.678 99
Total 2.025.311 14

PASSIF.

I. — Capital 1.250.000 00
II. — Amortissement
Amortissement bâtiments : 18.971 57
Amortissement matériel : 13.725 90
Amortissement cheptel : 481 13
Amortissement mobilier : 1.363. 43
Amortissement route Thoilai : 950 00
Sous-total 35.492 03
III. — Dettes envers les tiers
Banque de l'Indochine Comptes nº 13 : 59.946 05
Avances en banque : 100.000 00
Service des prêts fonciers à long terme : 209.000 00
Société française des Distilleries de l'I C. [SFDIC] : 109.396 67
Société fiduciaire d'Indochine [UFEO] : 2.600 00
Cie de commerce et d'exportation d'I.C. : 6.600 00
M. Guillemet : 2.283 80
Sous-total 489.826 52
IV. — Comptes d'ordre
Solde dû sur terrains divers Thotnot : 123. 27
Divers à régler : 31.597 16
Divers Comptes consignations : 20.283 50
Sous-total 52.003. 93
V. — Résultats antérieurs
Résultats de l'ex. 1930-1931 (Bénéfice) : 20.489 40
Résultats de l'ex. 1931-1932 (Bénéfice) : 961 19
Résultats de l'ex. 1933-1934 (Bénéfice) : 6.438 76
Résultats de l'ex. 1934 1935 (Bénéfice) : 7.369 10
Résultats de l'ex. 1935-1936 (Bénéfice) : 25.499 31

Sous-total 60.757.76
À déduire :
Résultats de l'ex. 1932-1933 (Pertes) : 31.922 62
Sous-total 28.835. 14
VI.— Résultats actuels
Résultats de l'ex. 1936-1937 169.153 52
Total 2.025.311 14

Développement du compte résultats de l'exercice 1936-37 (en piastres)

	Charges	Profits
• Exploitation Thôtnôt		
Solde du personnel	13.331,10	
Frais de déplacement	360,00	
Fournitures de Bureau	46,42	
Entretien auto	189. 40	
Pharmacie et secours aux fermiers		107,86
Eclairage pour la récolte	107,58	
Frais du personnel pour la récolte		1.652,94
Divers	1.324,60	
Prime s/ récolte allouée au directeur		9.135,35
Assurance paddy	496,70	
	26.751,95	
Entretien canaux Thôtnôt	123,66	
Entretien ouvrages d'Art Thôtnôt		370,22
Entretien bâtiment Thôtnôt	355,50	
Entretien matériel Thôtnôt		1.236,09
Entretien matériel Cantho		249,16
Impôt foncier Thôtnôt	4.048,84	33.135,42
• Exploitation Chacbang		
Solde du personnel	3.985,60	
Frais de déplacement	1.240,00	
Fournitures de Bureau	0,60	
Pharmacie et secours aux fermiers		4,79
Eclairage pour la récolte	61,62	
Frais du personnel pour la récolte		387,20
Divers	316,09	
Prime s/ récolte allouée au directeur		1.417, 61
	6.413,51	
Entretien matériel Chacbang	9,10	
Impôt foncier Chacbang	643,44	7.066,05
• Frais Généraux Communs		
Emoluments de l'Administrateur-délégué		1.200,00
Jetons de présence aux Administrateurs Ex. 1936-37		1.200,00
Rémunération S.F.I. [Fiduciaire]pour gérance Comptable		1.200,00
Solde du personnel Cantho	130. 00	
Fournitures de bureau Cantho	251,95	
Abonnement aux journaux	44,35	
Entretien auto	458,91	
Divers	2.506. 13	
Prime s/ récolte allouées au personnel indigène		1.500,00
Pharmacie .•	47, 09	
Assurance bâtiments, auto et divers	375,48	
Rémunération du commissaire aux comptes Exercice 1936-37		100,00

Taxe de mainmorte 1936 374,58
Frais de voyage de retour de M. Mallein 400,00 9.788,49
• Divers
Intérêts divers 34.232,57
Ventes au prix de revient conventionnel (paddy) 31 802,00
Ventes au prix de revient réel (paddy) 1.424,00
33.226,00
Ventes au prix de vente (paddy) 31.835,11
Pertes sur vente de paddy 1.390,89
Ventes au prix de vente (Produits usinés) 250.679,99

À déduire

Frais sur ventes 6.049,24
Frais de transport de paddy 20 890,26
Ventes au prix de revient (Produits usinés) 190.824,48
217.783,98 32.916,01
Bénéfices s/ ventes des produits usinés :

Virement pour solde et prise en charge de comptes des Résultats créditeurs au 31 mars 1937 :

Pertes et Profits communs 16,73
Exploitation décortiquerie 10.072,82
Produit du fermage Thotnot 139.309,80
Intérêts s/ avances aux fermiers Thotnot 43.397. 20
Recettes divers Thotnot 411,90 183.118,90
Produit du fermage Chacbang 22.488,90
Intérêts sur avance aux fermiers Chacbang 5 863,20
Recettes diverses Chacbang 323,84 28.675,94
Solde créditeur 169.153,52
254.783,67 254.783,67

……

RÉSOLUTIONS

Troisième résolution

……

L'assemblée générale ordinaire nomme Messieurs PEAUTONNIER & BLOCH commissaires aux comptes pour l'exercice 1937-1938 avec pouvoirs d'agir conjointement ou séparément.

Elle fixe à cent piastres (100 p. 00) l'allocation du commissaire qui déposera le rapport.

……
……

NDLR [cad Peautonnier, à la fois commissaire aux comptes du Domaine agricole de l'Ouest et administrateur unique de la société éditrice de l'*Info d'IC.*] : Les résultais de l'exercice en cours tels qu'ils ressortent du bilan publié ci dessus pourraient se passer de tous commentaires.

Les bénéfices qui étaient de 25.499 p. 91 pour l'exercice 1935-1936 s'élèvent (après amortissements) à 169.153 p. 52 pour l'exercice sous revue.

La différence entre le chiffre des exigibilités n'est plus que de 103.863 p. 00 au 31 mars 1937 contre 274.528 00 au 31 mars 1936.

Cependant, la situation de la société est, en réalité, plus brillante que ne l'indiquent les chiffres ci-dessus.

En effet, l'évaluation des stocks a été faite à la date de clôture de l'exercice (31 mars 1937) pour le magasin de Thoi-Hoà sur la base de 0 p. 70 le gia et pour le magasin de Cholon sur la base de 2 p. 50 par picul, alors que la réalisation qui en a été faite, postérieurement à la clôture de l'exercice, a laissé à la société, grâce à l'amélioration des cours, un bénéfice de plus d'une piastre par picul qui ne ressortira qu'aux bilan de l'exercice en cours.

À l'heure actuelle, le passif de la société est entièrement réglé à l'exception toutefois des avances consenties par le Service des prêts à long terme.

Mais ce poste disparaîtra entièrement au bilan de 1937-1938 et en admettant même que les stocks de paddy soient prudemment évalués à 0 p. 70 le gia comme on l'a fait pour l'exercice écoulé, la société sera en mesure de distribuer un dividende intéressant.

Les récoltes sont en effet en constante progression. Leur produit, calculé comme il a été dit ci-dessus, a passé de 146.541 p. 70 (1935-1936) à 364.926 p. 67, pour 1936-1937.

Les superficies cultivées s'augmentent d'année en année et la récolte prochaine s'annonce exceptionnellement belle.

Par ailleurs, les inondations qui ont ravagé les provinces de Chaudoc, Longxuyen, Rachgia et Sadec ont, grâce à la vigilance et à l'activité de la direction, épargné les domaines.

Ainsi les périodes difficiles apparaissent résolues et les actionnaires peuvent, à juste titre, placer leur confiance dans l'avenir de la société.

———————————

Domaine agricole de l'Ouest
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 novembre 1938)

19 actionnaires possédant 76.930 actions sont présents ou représentés.

En l'absence du président du conseil, M. A. *[sic : Paul]* ÉMERY, administrateur, désigné par le conseil, à cet effet, préside l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 36 des statuts, pour vous rendre compte des opérations effectuées pendant le dernier exercice et soumettre à votre approbation le bilan ainsi que le compte de Profits et pertes arrêtés au 31 août 1938.

Nous attirons votre attention sur le fait que cet exercice, commencé le 1er avril 1937 et clos le 31 août 1938, a eu une durée exceptionnelle de 17 mois. En effet, lors de votre assemblée générale extraordinaire du 16 avril 1938, vous avez décidé :

1° — de modifier de la date de la clôture de l'exercice social en la portant du 31 mars au 31 août ;

2° — de clore le 31 août 1938 l'exercice commencé le 1er avril 1937.

Le bilan que nous vous présentons rend compte de cet exercice exceptionnel dont les comptes d'exploitation enregistrent d'une part le produit de la vente de 2 récoltes, d'autre part les frais généraux et d'exploitation pour 17 mois seulement.

Vos deux dernières récoltes ont été les suivantes :

Campagne 1936-37 : 426.016 mesures,

Campagne 1937-38 : 501.662 id

soit au total 827.678 mesures, la dernière récolte étant en infime diminution par rapport à la précédente en raison des circonstances atmosphériques défavorables. Il y a lieu cependant d'être satisfait, étant donné les pertes extrêmement élevées qui furent

enregistrées dans certaines provinces où les récoltes furent parfois presque complètement anéanties. La sauvegarde de votre récolte a été le résultat des mesures de protection extrêmement importantes qui ont été prises en temps voulu.

Les cours de réalisation ont été améliorés avec un prix moyen de 10 fr. la mesure contre 7 fr. pour l'exercice précédent. Par ailleurs, les résultats de l'exploitation de votre décortiquerie ont été largement bénéficiaires.

Dans l'ensemble, les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 5.215.566 fr.
qui, ajoutés au report à nouveau de 1.979.886 fr. 60
portent le solde créditeur du compte Profits et pertes à 7.195.452 fr. 60

Nous vous proposons de donner à ces bénéfices l'affectation suivante :

1° — Amortir de 1.131.979 fr. 80 le Domaine de Thot-Not, ramenant sa valeur à 8.500.000 fr. faisant ressortir à 1.000 fr. (100 p.) la valeur unitaire des 8.500 ha. en valeur ;

2° — Amortir de 2.680.169 fr. 50 le Domaine de Chacbang, ramenant sa valeur à 1.944.000 fr., faisant ressortir à 800 fr. (8 p.) la valeur unitaire des 1.800 ha en valeur et à 200 fr. (20 p.) la valeur unitaire des 3.500 ha. non encore cultivés.

3° — Amortir à 1 fr. tous les autres postes des IMMOBILISATIONS, savoir :

Plantation de Kapok amortie de 17.285 90
Route Thoi-Lai amortie de 85 509 00
Construction Thotnot amortie de 967.825 90
Construction Chacbang amortie de 174.112. 80
Décortiquerie Thotnot amortie de 62.919 70
Matériel et mobilier amortie de 343.664 70
Cheptel amortie de 211.913 10

4° — Amortir les FRAIS DE CONSTITUTION pour les ramener à 1 fr. ;

5° — Autoriser votre conseil à recevoir des jetons de présence au bénéfice desquels il avait volontairement renoncé au cours des exercices précédents 12.000 fr.

Après ces opérations, le solde créditeur du compte Profits et pertes sera de 1.508.063 fr. 20 que nous vous proposons de répartir comme suit :

1°) 5 % à la réserve, légale, soit 75.403 fr. 16

2) la somme nécessaire pour mettre en paiement un dividende de 8 %, soit 1.000.000 fr.

Sur le solde, distribuer 5 % au conseil d'administration, soit. 21.633 fr. et reporter à nouveau 411 027 fr. 04.

Si vous approuvez ces propositions, le Bilan après amortissements et répartition présentera une situation tout à fait saine, à l'Actif la valeur inscrite pour les domaines sera plus en rapport avec leur valeur réelle actuelle, les immobilisations secondaires figureront pour 1 fr. chacune.

Au Passif, outre les créditeurs courants, seul figurera le solde du Prêt foncier à long terme inscrit pour 500.000 fr. qui sera remboursé sur le produit de la prochaine récolte. Nous avons pensé, en effet, qu'il était équitable de reporter ce paiement, d'ailleurs non exigible, et de verser aux actionnaires un dividende que les années de crise avaient différé.

Nous espérons que les résultats dont nous vous rendons compte vous donneront satisfaction. Ils sont le couronnement de près de dix années d'efforts et de persévérance.

Nous vous demandons de vous associer à nous pour féliciter et remercier en particulier M. Paul ÉMERY, votre administrateur délégué, et le personnel de l'entreprise dont le dévouement a été constant.

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré la démission de Me VALÉRY, démission résultant des décrets-lois mis en vigueur, interdisant aux avocats d'occuper des fonctions d'administrateurs de sociétés. Nous avons prié Me VALÉRY de demeurer notre conseil juridique. Nous lui adressons l'expression de notre gratitude pour la

collaboration éclairée qu'il nous a apportée pendant de nombreuses années. Nous vous demandons de bien vouloir donner à Me VALÉRY *quitus* de sa gestion.

Nous avons été amenés à appeler M. MALLEIN pour faire partie de votre conseil. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier sa nomination, que nous avons faite à titre provisoire. […]

———————————

Domaine agricole de l'Ouest
Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 décembre 1939)

14 actionnaires possédant 73.250 actions sont présents ou représentés.

En l'absence du président du conseil, M. GUILLEMET, désigné par le conseil, à cet effet, préside l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 36 des statuts, pour vous rendre compte des opérations effectués pendant l'exercice social clos le 31 août 1939.

Les récoltes de cet exercice ont été de 468.739 mesures contre 401.662 pour l'exercice précédent, soit en augmentation de 67.077 mesures.

La décortiquerie de Thotnot ne répondant plus aux besoins de notre exploitation, nous avons été dans l'obligation de faire décortiquer notre paddy à l'extérieur. Pour obvier à cet inconvénient ou, plus exactement, afin de ne pas perdre le bénéfice de cette exploitation accessoire, nous avons décidé de construire une nouvelle usine dont la capacité sera suffisante pour couvrir tous nos besoins.

Nous avons été également amenés à construire de nouveaux magasins à riz et à paddy, celui existant étant devenu insuffisant.

Tous ces travaux entrepris cette année ne sont pas complètement terminés. Toutefois, le matériel est rendu à pied d'œuvre et nous pouvons vous affirmer que l'usine sera prête à fonctionner au moment de la prochaine récolte.

En vue d'assurer nous-mêmes nos transports, nous avons acquis une chaloupe. Nous n'aurons plus qu'à acquérir cette année quelques jonques pour compléter notre batellerie et nous libérer ainsi de tout concours extérieur.

Nous avons acheté à Cantho un terrain bien situé, en bordure de la route de Saigon, dans le but d'y édifier un immeuble qui comprendra nos bureaux et le logement de notre administrateur délégué.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 3.039.518 fr. 80

Les bénéfices de l'exercice précédent s'élevaient à 5.793.435 fr. 60, mais il convient de rappeler que le bilan au 31 août 1938 comprenait en réalité deux exercices, puisque la vente des deux récoltes (1937-38) y était enregistrée.

Nous vous proposons de donner à ces bénéfices les affectation suivantes :

5 % la réserve légale 151.975 94
8 % aux actions 2.887.542 86
Sous-total 1.887.542 86
5 % au conseil d'administration 94.377 14
Sous-total 1.793.165 72
Amortissements :
Domaine Thotnot : 835.347 20
Chacbang 524.795 30
Constructions Chacbang : 3.000 00
Matériel et mobilier 265.048 60

Sous-total 1.678 188 10
Excédent de bénéfice 114 977 12
25 % revenant aux parts de fondateur, soit. 28.744 40
auquel il faut ajouter 25 % du report de l'exercice antérieur, soit 102.756 76
ensemble revenant aux parts de fondateur 131.501 16
75 % revenant aux actions 36.233.22
auquel il faut ajouter
75% du report de l'exercice antérieur, soit 398.270 28
ensemble revenant aux parts de fondateur 394.503 50

Sur ces sommes, nous vous proposons de distribuer comme dividende supplémentaire :

80.000 fr. 00 aux parts de fondateur
et 250.000 fr. 00 aux actions.

Après ces prélèvements, le report à nouveau s'élèvera à 196.004 fr. 66.

Si vous acceptez nos propositions, les parts de fondateur toucheront un dividende de 40 francs brut contre remise du coupon nº 1 et les actions un dividende de 10 francs brut par action (y compris l'intérêt statutaire) contre présentation du coupon nº 2.

Les mandats d'administrateur de Mme veuve Mézin-Cuétan et M. Paul Émery prennent fin à la date de la présente assemblée. Nous vous proposons de les leur renouveler pour une période de six années.

Vous avez également à désigner vos commissaires aux comptes pour le prochain exercice. Nous vous proposons de nommer commissaires aux comptes M. [Robert] BÉZARD (commissaire agréé) et commissaire suppléant M. DEMAY, en fixant à 2.000 francs la rémunération de celui qui aura établi effectivement le rapport.

Nous vous proposons enfin de fixer à 12.000 francs jusqu'à nouvel ordre le montant global des jetons de présence à allouer pour l'année à votre conseil d'administration.

Nous vous rendons compte que nous n'avons traité que des opérations courantes avec vos administrateurs et avec les sociétés auxquelles certains sont intéressés. Nous vous demandons de nous en donner acte et de nous renouveler les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration […]

———————————

Le gouverneur général visite la province de Cantho
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, s'est rendu le 21 mai dans la province de Cantho où il a été reçu par l'administrateur Colas et où les notabilités et les fonctionnaires lui ont été présentés à son arrivée.

Il est allé visiter dans l'après-midi les installations du « Domaine de l'Ouest ». Accueilli par Mme Mézin, M. Guillemet et M. Émery, il les a félicités pour leur belle œuvre de colonisation française et d'amélioration sociale.

Créé en 1926 sur des terres incultes, le Domaine couvre aujourd'hui **15.500 hectares** et grâce à des aménagements rationnels de canaux et de digues constamment entretenus, le **rendement atteint la moyenne de 2.500 et sur certaines parcelles 4.000 kg de paddy à l'hectare**. **2.500 familles indigènes** vivent du domaine en parfaite entente avec la direction, dont elles ne se séparent que pour s'établir à leur compte sur des terrains achetés grâce à leurs gains.

De retour à Cantho, le général Catroux a parcouru le centre, s'arrêtant à l'École de riziculture, au casernements de la garde civile, à l'hôpital provincial, où il a laissé à la mère supérieure un don pour les malades, au stade, à l'O.I.C.A.M., au Cercle enfin, dont les membres avaient tenu à le recevoir et à lui exprimer par la voix de leur

président, M. Colomer, leurs sentiments personnels de déférent attachement et de patriotique confiance.

———————————

Domaine agricole de l'Ouest
Société anonyme au capital de 12.500.000 fr.
Siège social : 16-22, rue Chaigneau, SAIGON
Avis de paiement d'acompte de dividende
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 juillet 1940)

Messieurs les actionnaires et porteurs de parts de la société anonyme « DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST » sont avisés que le conseil d'administration a décidé la mise en paiement pour l'exercice 1939-40 d'un acompte de dividende de :

— 15 fr. net par action contre remise du coupon n° 3,

— 145 fr. net par part de fondateur contre remise du coupon n° 2.

Le paiement des coupons sera effectué aux guichets de la BANQUE DE L'INDOCHINE, à partir du 29 juillet 1940.

Le conseil d'administration.

L'Information d'I. C. du 27 juillet 1940

———————————

MAI 1941 : ON CONSTRUIT, ON Y CROIT ENCORE

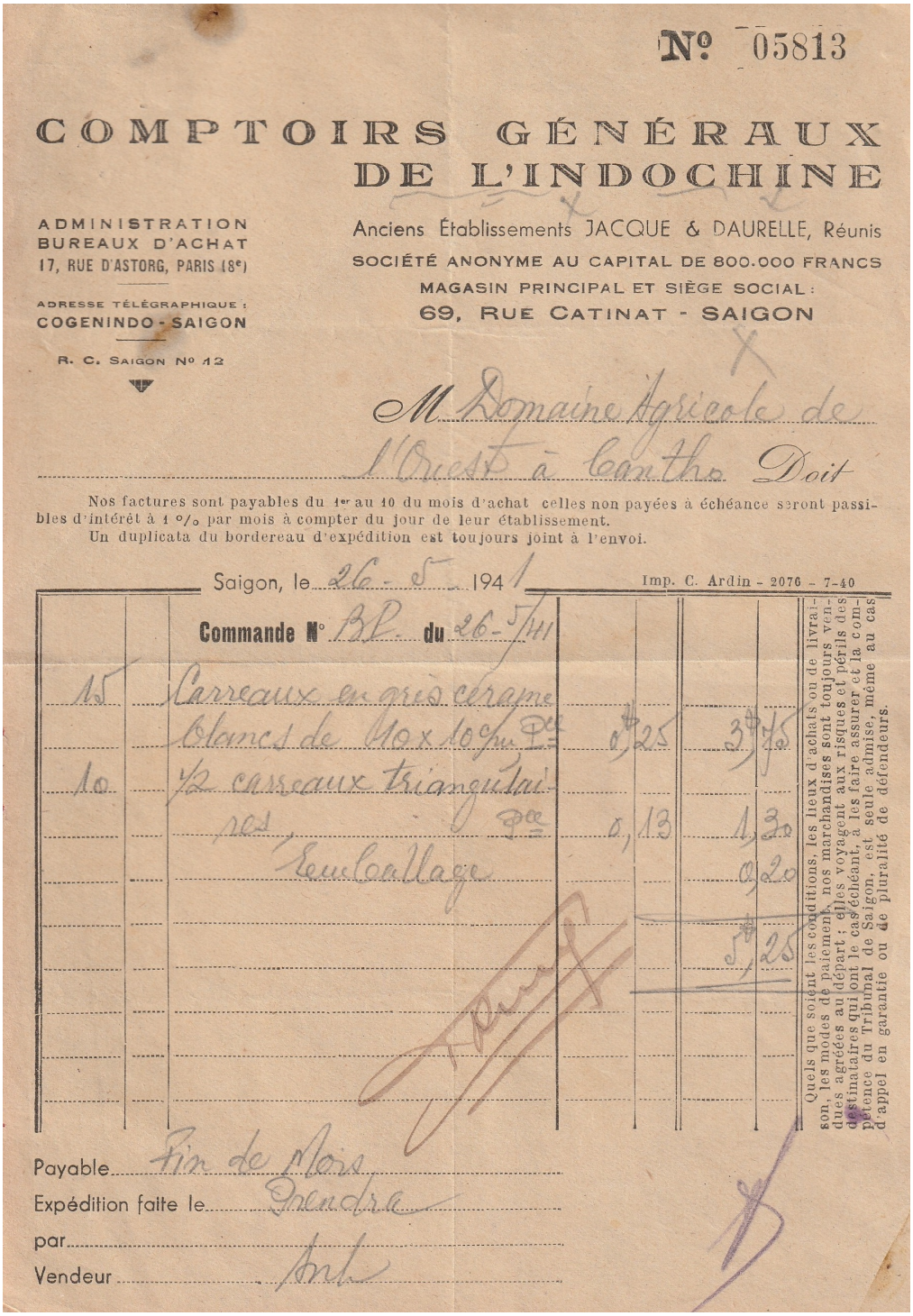

N° 05813

COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE

ADMINISTRATION
BUREAUX D'ACHAT
17, RUE D'ASTORG, PARIS (8e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COGENINDO - SAIGON

R. C. SAIGON N° 12

Anciens Établissements JACQUE & DAURELLE, Réunis
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS
MAGASIN PRINCIPAL ET SIÈGE SOCIAL :
69, RUE CATINAT - SAIGON

M Domaine Agricole de l'Ouest à Cantho Doit

Nos factures sont payables du 1er au 10 du mois d'achat celles non payées à échéance seront passibles d'intérêt à 1 °/o par mois à compter du jour de leur établissement.
Un duplicata du bordereau d'expédition est toujours joint à l'envoi.

Saigon, le 26-5-1941

Imp. C. Ardin - 2076 - 7-40

Commande N° BL du 26-5-41

15	Carreaux en grès cérame blancs de 10 x 10 cm 2e	0,25	3,75
10	1/2 carreaux triangulaires 2e	0,13	1,30
	Emballage		0,20
			5,25

Quels que soient les conditions les lieux d'achats ou de livraison les modes de paiement, nos marchandises sont toujours vendues agréées au départ ; elles voyagent aux risques et périls des destinataires qui ont le cas échéant, à les faire assurer et la compétence du Tribunal de Saigon, est seule admise, même au cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Payable Fin de Mois
Expédition faite le Prendre
par
Vendeur Ant

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
Facture des Comptoirs généraux de l'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_gnx_IC.pdf

---

FORMATION DES COMITÉS DES RIZ ET MAIS
(*L'Écho annamite*, 11 mars 1942)

Sont désignés pour faire partie en 1942 des différents organismes portant organisation du commerce des riz et mais :

1° Comité interprofessionnel des riz et maïs

MM. Emery Paul, représentant des riziculteurs français…

2° Comité consultatif de la Riziculture.

Riziculteurs français : MM. Emery Paul, directeur du Domaine agricole de l'Ouest à Cântho…

———————

Le gouverneur de la Cochinchine dans les Provinces de l'Ouest
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1942)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mars 1942)

SAIGON, 19 mars. — M. le Gouverneur Rivoal a quitté Saïgon le 18 courant accompagné du Chef Adjoint de son Cabinet, M. Grange, pour effectuer une tournée d'inspection dans les provinces de l'Ouest cochinchinois. M. le Gouverneur de la Cochinchine s'est rendu d'abord à Cantho où il est arrivé a 18 heures Ii a été reçu par l'Administrateur de cette province, M. Colas, avec lequel il s'est entretenu de diverses questions économiques et politiques relevant de l'Inspection des affaires politiques et administratives de l'Ouest et de la province de Cantho. M. le Gouverneur a pris contact avec les principales notabilités de Cantho et avec les importants riziculteurs de la province, notamment MM. Émery et Gressier.

……

———————

La tournée du gouverneur général dans l'Ouest-Cochinchinois
(*L'Écho annamite*, 17 août 1942)

Cantho, 14 août. — Accompagné de M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine, le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, s'est rendu dans les provinces de l'Ouest-Cochinchinois. […]

Il gagne ensuite le domaine de la Société agricole de l'Ouest à Thoihoa *[sic : Thoibao]*. Reçu à l'entrée de cette importante exploitation française par le président du conseil d'administration de la société, M. Guillemet, et par l'administrateur directeur, M. Paul Émery, entouré de ses collaborateurs, l'Amiral parcourt tour à tour les immenses greniers, la décortiquerie, les installations où viennent s'accumuler les récoltes du domaine. Au cours d'une allocution qu'il prononça en remettant des distinctions honorifiques à M. Émery et à quelques-uns de ses adjoints et ouvriers agricoles, français et indochinois, il marqua de façon chaleureuse combien il était heureux de voir les principes du Maréchal sur le travail agricole mis ainsi parfaitement en pratique par de hardis pionniers qui font honneur à la France et à l'Empire.

———————————

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST
Société anonyme constituée en 1928
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Objet : acquisition et exploitation de tous terrains, notamment exploitation rizicole de deux domaines, sis dans les provinces de Rach-gia et de Long-xuyên, d'une superficie totale de 11.000 hectares environ.

Siège social : 16 à 22, rue Chaigneau, Saïgon.

Capital : 15.480.000 fr., divisé en 154.800 actions de 100 fr.

À l'origine, 1.000.000 $ en 10.000 actions de 100 $.

Porté en 1929 à 1.250.000 $ par émission au pair de 2.500 actions de 100 $.

Transformé en 1938 en 12.500.000 fr. en 125.000 actions de 100 fr.

Porté en 1941 à 15.480.000 par création de 29.800 actions nouvelles de 100 fr. remises aux actionnaires de la Société de rizières en Indochine Thi-dôi* à la suite d'apport-fusion.

Parts bénéficiaires : à l'origine 2.000 parts. 480 parts nouvelles ont été attribuées en 1941 aux actionnaires de la société Thi-dôi.

Conseil d'administration : Mme Vve MÉZIN-CUÉTAN, présidente ; MM. P[aul] ÉMERY, J. V. GUILLEMET [pdt Synd. planteurs caoutchouc* à partir de 1935…], MALLEIN, G[eorges] HEURTAUX [clerc de Me Baugé], L[éon] BAUGÉ [notaire], J[ules] JEAN-DUCLOS [Indoch. transports].

Année sociale : du 1er septembre au 31 août.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % aux actions : sur le surplus : 5 % au conseil d'administration ; sur le solde : 25 % aux parts de fondateur, 75 % aux actions.

Inscription à la cote : marché local.

Ex.	Bénéfice	Divid. brut total	divid. brut par act.	divid. brut par part
	milliers de fr.		fr.	fr.
1937-38	5.216	1.000	8	—
1938-39	3.040	1.330	10	40
1939-40	5.928	4.750	30	500
1940-41	4.280	2.826	12 (1)	120 (1)

(1) En outre pour les 125.000 actions anciennes et les 2.000 parts anciennes, répartition des anciens reports à nouveau, à raison de 3 fr. 99 par action et de 86 fr. 239 par part.

Cours relevés en 1942, plus haut : 36 $, plus bas : 32 $.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET AGRICOLE DE COCHINCHINE

Anciennement : Exploitation forestière de l'Ouest, société civile fondée en 1920, transformée en société anonyme en 1939.
Le changement de dénomination a eu lieu en 1942,
l'exploitation forestière étant cédée à la
Nouvelle société exploitation forestière de l'Ouest
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 565)

Objet : l'exploitation des terrains ou concessions appartenant à la société ou à elle loués en vue de productions agricoles (rizières, jardins, etc.) et de plantations de tràms existant ou pouvant exister sur le terrain dit de Hoà-luu ; l'acquisition, s'il y a lieu, de tous terrains, concessions, immeubles, meubles, matériel et leur exploitation ; le commerce de tous produits agricoles ou généralement quelconques et des produits forestiers provenant du terrain dit de Hoà-Luu.

Siège social : 26, boulevard Paul-Doumer, Cantho (chez Domaine agricole de l'Ouest).

Capital social : 1.000.000 fr., divisé en 10.000 actions de 100 fr. *
À l'origine, 2.000.000 fr., en 20.000 actions de 100 fr.
Réduit en 1942 à 1.000.000 fr., en 10.000 actions de 100 fr., par remboursement de 10.000 actions.
Conseil d'administration : Mme Vve Antoine MÉZIN CUÉTAN, née Suzanne Émilie Mélanie ÉMERY, M. V. GUILLEMET, Société Domaine agricole de l'Ouest M. J[ules] JEAN-DUCLOS.
Année sociale : du 1er juillet au 30 juin.
Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actionnaires, sauf prélèvement pour report à nouveau, amortissements supplémentaires, réserves extraordinaire, générale ou spéciale.
Inscription à la cote : pas de marché.

Le voyage en Cochinchine de S.M. Sihanouk
(*L'Écho annamite*, 11 janvier 1943)

……

Au Domaine Agricole de l'Ouest

La visite au Domaine Agricole de l'Ouest a lieu dans l'après-midi de Mardi.
Les honneurs sont rendus par la Garde Civile locale. Puis Sa Majesté est saluée par M. Émery, Directeur de l'Exploitation.
Toute la population des villages compris dans le domaine est accourue au devant du Souverain.
La visite des installations de la décortiquerie eut lieu immédiatement. Sa Majesté put voir le fonctionnement de cette vaste exploitation (35.000 hectares) et obtint tous les renseignements touchant la vie des 10.000 personnes qui vivent sur ce domaine et parmi lesquels se trouvent un grand nombre de Cambodgiens.
……

LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE
A PRÉSIDÉ LA JOURNÉE AGRICOLE À CANTHO
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1943)

[…] Le gouverneur [Hœffel] visite vers 11 heures moins le quart l'École d'agriculture Gressier située à 5 km de la ville.
Les officiels y furent reçus par MM. Biard, chef du Service de l'Agriculture, le Dr Vittes, chef du Service vétérinaire, MM. Gressier, Émery et d'autres colons. […]

La Cochinchine au travail
Pour la campagne rizicole 1946-1947
(*Le Journal de Saïgon*, 7 mai 1946)

Un comité de coordination

Pour répondre à l'appel lancé par le Combined Board of Food de Washington dans la lutte contre la famine, la Cochinchine vient de prendre des mesures qui consisteront à

améliorer la productif rizicole. Le 7 mai, M. Cédile a signé un arrêté créant en Cochinchine un Comité provisoire de coordination rizicole.

Son président est M. Émery, riziculteur, et il a comme adjoint M. Lê-thuan-Hoa, riziculteur, et M. Huet, ingénieur agronome.

Ce comité d'un caractère essentiellement provisoire est chargé, sous le contrôle direct du commissariat de la République, de prendre toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires pour donner le maximum de rendement à la campagne rizicole 1946-1947.

La siège de ce comité est à Cantho et des bureaux seront installés dans chaque chef lieu de province.

Il aura pour mission principale de répartir et de distribuer aux riziculteurs du Transbassac et, accessoirement, des provinces du Centre, le matériel, les semences, le bétail et les tissus nécessaires aux fermiers.

C'est à une véritable mobilisation des moyens de production que va procéder ce comité, de façon à répartir plus équitablement les disponibilités actuelles.

M. Paul Émery se tue dans un accident
(*Le Journal de Saïgon*, 20 mai 1946)

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Paul Émery, directeur du Domaine agricole de l'Ouest, noyé accidentellement le 18 mai à Binh-Thuy.

M. Émery venait d'être appelé par le commissaire de la République pour présider le Comité provisoire du riz où ses hautes qualités professionnelles et morales auraient rendu les plus grands services.

Les obsèques ont eu lieu ce matin à Cantho. Le commissaire de la République a adressé, en son nom et au nom du haut commissaire de France, à la famille de M. Emery, l'expression de sa profonde sympathie et de ses condoléances les plus émues auxquelles nous joignons celles du *Journal de Saïgon*.

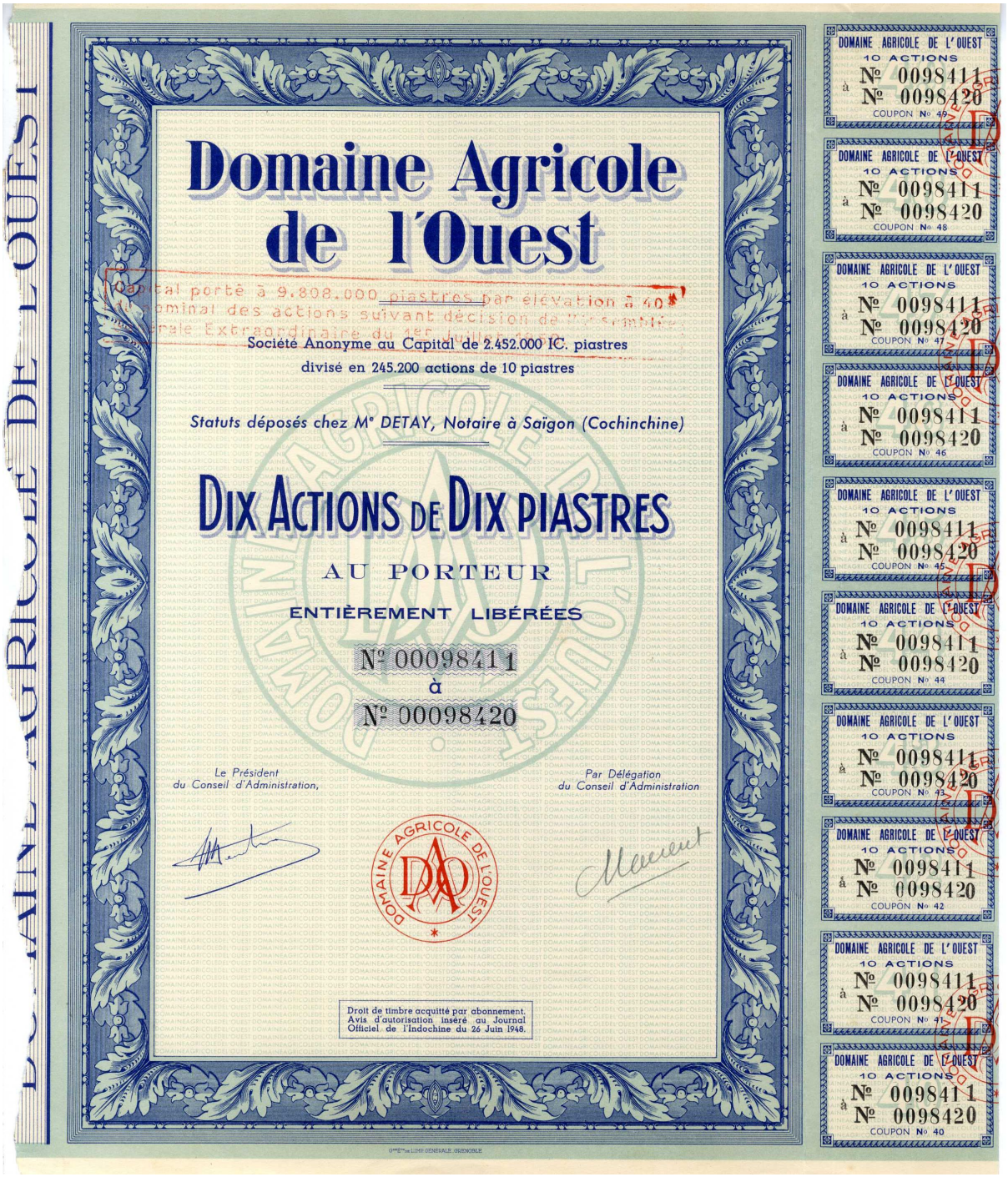

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST
Société anonyme au capital de 2.452.000 IC piastres
divisé en 242.520 actions de 10 piastres

Statuts déposés en l'étude de Me Detay, notaire à Saïgon (Cochinchine)

Capital porté à 9.808.000 piastres par élévation à 60 $
du nominal des actions suivant décision de l'assemblée
générale extraordinaire du 1er juillet 1950

DIX ACTIONS DE DIX PIASTRES
AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Cantho, le 15 avril 1929
Le président du conseil d'administration : ?
Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine* du 26 juin 1948

Éts de l'IMP. GÉNÉRALE, GRENOBLE

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère des États associés
(*Journal officiel de la République française*, 5 mars 1952)

Au grade de chevalier.

Emery (Antonin-Alphonse-*Paul*), administrateur de sociétés rizicoles et forestière [Domaine agricole de l'Ouest à Cantho] à Cantho ; 32 ans de pratique professionnelle.